

Département de la Réunion
Commune de SAINT DENIS

MAITRE D'OUVRAGE : DAC de la Réunion

« **CCE** »

Opération de construction du **C**entre de **C**onservation et d'**E**tude régional de la
Réunion à SAINT DENIS

Cahier des **C**lauses **T**echniques **P**articulières

MARCHE

Lot N° 13 : Peinture / Revêtement de sol souple

ARCHITECTE :

NEO ARCHITECTES

74 TER A Route de Trou d'eau
97 434 LA SALINE LES BAINS
Tél : 02 62 71 14 51
Fax : 02 62 71 14 53
e-mail : vincent.dementiere@neo-archi.fr

BET VRD / STRUCTURE / FLUIDES :

INTEGRALE

4bis Rue Fond Générèse
Village de l'éperon
97435 Saint Gilles les hauts
Tél : 02 62 24 59 63
E-mail : bet@integrale.re

ECONOMISTE & PAYSAGISTE :

CRATERRE REUNION

74 TER A Route de Trou d'eau
97434 LA SALINE LES BAINS
Tél : 02 62 71 14 51
Fax : 02 62 71 14 53
e-mail : vincent.dementiere@neo-archi.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières

DESCRIPTION DES OUVRAGES & PRESTATIONS

SOMMAIRE

1	OBJET	3
2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
3	OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	3
3.1	CONNAISSANCE DU DOSSIER	3
3.2	RESPONSABILITE	3
3.3	SECURITE	3
3.4	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	3
3.4.1	LISTE DES DOCUMENTS	4
3.5	COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETATS	4
3.6	QUALITE-PROVENANCE ET MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX	4
3.7	COMPTE PRORATA	4
4	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	4
4.1	OUVRAGES EN BETON	4
4.2	OUVRAGES EN CHARPENTE	4
4.3	OUVRAGE SERRURERIE A PEINDRE	5
4.4	PRODUITS A METTRE EN ŒUVRE	5
4.5	TRAVAUX PREPARATOIRES MURS	5
4.6	TRAVAUX D'IMPRESSION MENUISERIES ET MURS	5
4.7	ENDUITS DE LISSAGES SOLS	5
4.8	RAGREAGE SOLS	5
4.9	GARANTIES	5
5	DECOMPOSITION DES OUVRAGES ET PRESTATIONS	6
5.1	PEINTURE	6
5.1.1	PEINTURES INTERIEURES	6
5.1.1.1	Peinture sur bois	6
5.1.1.2	Peinture acrylique sur ouvrages métalliques et canalisations apparentes	6
5.1.1.3	Peinture acrylique pièces sèches	6
5.1.1.4	Peinture acrylique pièces humides	7
5.1.1.5	Peinture acrylique plafonds	7
5.1.2	PEINTURES EXTERIEURES	8
5.1.2.1	Peinture d'imperméabilisation de façade	8
5.1.2.2	Peinture extérieure pliolite	8
5.2	REVETEMENT SOL SOUPLE	9
5.2.1	SOL SOUPLE STRATIFIE EN LAME CLIPSABLE CLIC 55	9
5.2.2	PLINTHES EN BOIS	9
5.2.3	SEUIL DE PORTE	9
5.3	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	10

1 OBJET

Le présent lot a pour objet la description des travaux et prestations nécessaires à la réalisation totale et complète des travaux de **PEINTURE / SOL SOUPLE** pour l'opération de construction d'un **CCE**, Centre de Conservation et d'Etude à Saint Denis.

2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations comprennent principalement et de façon non exhaustive :

- La reconnaissance et la préparation des subjectiles,
- La fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux et engins nécessaires à l'application d'enduits et peinture sur les subjectiles extérieurs et intérieurs ainsi que les protections toute nature,
- La fourniture d'échantillons,
- Les assurances spéciales de peinture couvrant la période de garantie (loi SPINETTA),
- La garantie par police spéciale d'assurance (MOTNC) à fournir en fin de chantier
- Le nettoyage usuel des locaux en cours de chantier et en fin de chantier pour permettre la mise en service de l'ensemble de l'ouvrage,
- Le traitement par entoilage des joints de dilatation en façade et des tableaux fenêtres.
- L'étude de polychromie peinte sera soumise au maître d'œuvre pour approbation : les prix tiendront compte d'un pourcentage de teintes vives qui sera au plus de 60% des surfaces à peindre dans chaque finition,
- L'entreprise présentera au maître d'œuvre les gammes de coloris disponibles, ce dernier se réservant le droit de demander des coloris différents de ceux présentés.
- Le maître d'œuvre pourra en outre demander :
 - La mise au point des coloris souhaités
 - L'exécution d'essais en nombre suffisant, sous forme de surface témoin de l'ordre de 1m²
 - L'exécution de tous les raccordements nécessaires entre ouvrages exécutés par les autres corps d'état,
- Les frais pour prélèvements et essais d'échantillons pris en place à exécuter sur demande du maître d'œuvre ou du bureau de contrôle,
- Les frais d'installation de chantier, d'amenée et d'évacuation du matériel,
- Les frais de nettoyage en fin de chantier,

3 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

3.1 CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'entreprise devra prendre connaissance des documents d'appel d'offres des autres corps d'états en rapport avec le sien, recueillir toutes informations utiles complémentaires sur l'exécution et les limites des autres travaux et apprécier toutes sujétions en résultant.

L'Entreprise ne pourra jamais arguer que des erreurs ou des omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de suppléments sur ses prix.

3.2 RESPONSABILITE

L'entreprise demeure responsable des dégradations causées sur les travaux déjà exécutés.

Il reste bien entendu que l'entreprise du présent lot sera responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ces travaux.

3.3 SECURITE

L'entreprise devra se conformer aux règlements de sécurité et notamment :

- mise en place de ses propres dispositifs de sécurité.

3.4 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur à la signature des marchés, DTU (Cahier des Charges, Règles de calcul, Cahier des Clauses Spéciales), Règles professionnelles.

Les spécifications techniques générales ou particulières ont pour but de préciser les règles de fabrication et de mise en œuvre ainsi que les limites de prestations entre les différents intervenants dans l'acte de construire.

3.4.1 LISTE DES DOCUMENTS

Documents techniques unifiés :

- Avis technique du C.S.T.B. Bureau de Contrôle, Normes AFNOR
- D.T.U. 59.1 Travaux de peinture
 - Mémento des travaux de peinture
 - Cahier des Clauses Spéciales
- D.T.U. 53.2 Travaux de revêtements de sol PVC collés
- D.T.U. n° 59-59.1 - 59.2 et 82.1
- Spécifications UNP regroupées dans un fascicule édité par l'Union Nationale des Peintres.
- Cahier des charges pour la fourniture des revêtements de sols linoléum (Cahier du CSTB N°53 – Livraison 35 – Cahier 286 – Juin 1985)
- Avis techniques du groupe spécialisé du CSTB N°12 « Revêtements de sols et produits annexes »
- Directives communes pour l'agrément de sols minces (Cahier CSTB N°1005 du N°115)
- les règles UPEC établies par le CSTB avec « NOTICE » sur le classement UPEC des locaux et des revêtements de sols minces
- Prescriptions du fabricant des produits utilisés

Aux normes :

- X 41.520 Sur les fongicides
- NFT 30.002 Classification des peintures, vernis et produits connexés
- NFT 30.015 Peintures - Essais et résistance à l'abrasion
- NFT 31.004 Minimum pour peintures
- NFT 30.001 à 30.004 Dictionnaire Technique des peintures des travaux de peinture et de colorimétrie appliquée à ces travaux et aux produits de l'espèce.
- Aux prescriptions du fabricant des produits utilisés

3.5 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETATS

Chaque entrepreneur doit prendre connaissance de l'ensemble du projet (descriptif, plans) en vue de se renseigner de la répercussion des autres corps d'états sur le sien et de tenir compte des suggestions éventuelles qui pourraient le concerner.

L'entrepreneur de peinture/devra poser les entoilages sur tableau de fenêtre avant pose des menuiseries extérieures.

L'entrepreneur de peinture devra peindre les menuiseries métalliques dans le délai compatible avec les couches d'accrochages posées par le menuisier métallique.

3.6 QUALITE-PROVENANCE ET MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX

L'entrepreneur prévoira dans son offre de fournir au MOA 2% de sa quantité totale de peinture, de sol souple et de plinthes pour stockage sur site.

L'entrepreneur indiquera dans son offre, la provenance, les caractéristiques et les qualités de tous les matériaux qu'il compte utiliser. Ceux-ci resteront soumis à l'agrément du maître d'œuvre.

Ils devront répondre aux prescriptions du marché, provenir de fabricants reconnus, présentant toute garantie et avoir obtenu les agréments, avis techniques et labels de qualité voulus.

L'ensemble des produits utilisés devront être de classe « B » minimum sur les émissions dans l'air intérieur

3.7 COMPTE PRORATA

Un compte prorata sera créé pour le chantier, géré par l'entreprise de gros œuvre. Y seront portées les dépenses communes, eau, électricité, panneau de chantier, nettoyage, etc., selon l'appréciation du maître d'œuvre.

4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

4.1 OUVRAGES EN BETON

Définition du parement de classe S (à la charge du lot GO): il se présente sous l'aspect d'une surface lisse à balèbres enlevées et ragrées, dont le bullage 10% de la surface est ragréé par une consommation normale d'enduit dit de débullage (0.300 kg/m²) et dont les flashes localisés ne peuvent être supérieures à 1 mm sous règle de 0,20 m.

Le présent lot réceptionnera ce support après préparation du lot GO afin de permettre la réalisation des peintures extérieures.

4.2 OUVRAGES EN CHARPENTE

Les profilés acier sont livrés galvanisés à chaud après fabrication.

Les tôles sont galvanisées, aluminium anodisées, prélaquées d'usine ou en polycarbonate (tôles de toiture).

Les charpentes bois sont préalablement poncées prêt à peindre ou lasurées.

4.3 OUVRAGE SERRURERIE A PEINDRE

- Tous les éléments métalliques du projet, montant de menuiserie aluminium, paumelle, crémone, penture...
- Tous éléments métalliques (charpente et serrurerie) en façade non galvanisés à chaud

4.4 PRODUITS A METTRE EN ŒUVRE

Le choix des produits et des fournisseurs devra se faire parmi des fabricants notoirement connus.
Ce choix est à faire suivant l'aptitude à la fonction des produits selon la protection ou l'état de finition recherchée.

Les fiches techniques des produits seront communiquées au maître d'œuvre avant toute application.
Les produits devront être livrés prêts à l'emploi, sous un emballage et avec des marques distinctives garantissant sans ambiguïté leur origine et leur intégrité (bidons plombés ou tout au moins-sertis...).

4.5 TRAVAUX PREPARATOIRES MURS

Le brossage sur bois, ciment ou béton consiste à enlever à la brosse dure les tâches de mortier, coulis de laitance, etc...
Le brossage sur métaux consiste à enlever par frottement et brossage, toutes les crasses, souillures, rouilles et calamines peu adhérentes.
La préparation des tableaux de portes intérieures est à la charge du présent lot.
La préparation des tableaux de portes/fenêtres dans maçonnerie est à la charge du lot GO (voir article 4.1).

4.6 TRAVAUX D'IMPRESSION MENUISERIES ET MURS

Primaire anti-rouille sur support métallique.
Les peintures inhibitrices de corrosion sont à appliquer à la brosse après brossage, dégraissage sur des supports propres et secs.
Sur les menuiseries métalliques, la deuxième couche sur les feuillures et parclofes est à appliquer avant la pose des vitres.
Impression pour bois à peindre
Peinture pénétrante adaptée à la nature du bois et appliquée à la brosse sur des bois secs (14% d'humidité pour intérieur et 18% pour extérieur).

4.7 ENDUITS DE LISSAGES SOLS

Les enduits de lissages utilisés pour les sols doivent bénéficier d'un avis technique du CSTB
Enduit de lissage de type P3, dans le cas où les produits de lissage ne sont pas adjuvés au moyen d'une résine liquide fourni avec le sac, l'application d'un primaire est nécessaire

4.8 RAGREAGE SOLS

Dressage et finition des dallages (ou chape incorporée dosée à 350kg/m³) avant pose des revêtements souples par application à raison de 2 kg minimum par m² d'un enduit de ragréage spécial sol classé **P3**, ne présentant pas de risque de farinage type « **POLISOL®** » de « **LAFARGE®** » ou équivalent.
Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant.

4.9 GARANTIES

Pour les peintures, le délai de garantie minimum, pendant lequel l'entrepreneur restera responsable de son travail, est fixé à deux ans, à compter de la réception (en concordance avec la garantie biennale). Cette garantie ne concernant que les défauts et les détériorations imputables à la qualité des produits et à leur mode d'application.

A cette fin, la qualité des produits employés devra satisfaire totalement pendant ce délai aux exigences normales correspondant à leur destination et notamment en ce qui concerne les produits appliqués à l'extérieur et qui devront résister aux agents atmosphériques (peintures sur bois et métal).

En ce qui concerne les revêtements et peintures imperméables des pignons et façades, ces produits devront faire l'objet d'une assurance de garantie conjointe "Fabricant-Entreprise" couvrant en responsabilité décennale :

- La bonne tenue du produit,
- La résistance aux faïençages et fissuration de :
 - 10/10ème de mm en parties courantes.
 - L'imperméabilisation du film aux eaux de ruissellement.

L'entrepreneur sera tenu de produire les certificats de garantie correspondant lors de la présentation de ses produits pour agrément par le maître d'ouvrage, et fournir les assurances complémentaires pour matériaux non traditionnels en fin de chantier.

5 DECOMPOSITION DES OUVRAGES ET PRESTATIONS

5.1 PEINTURE

5.1.1 PEINTURES INTERIEURES

5.1.1.1 PEINTURE SUR BOIS

Fourniture et application d'une peinture acrylique comprenant :

<u>Type</u>	Laque microporeuse à base de résine acrylique pures en phase aqueuse, à faible émission de COV de type « COVABOIS® » de chez « MAUVILAC® »
<u>Finition</u>	Satinée, finition courante
<u>Support</u>	Menuiserie bois y compris huisseries métal ou bois
<u>Couches</u>	2 couches sur impression selon prescriptions du fabricant, avec garantie de bonne tenue sur 5 ans
<u>Couleur</u>	Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
<u>Classement</u>	AFNOR Famille I Classe 7b2
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour ensemble des ouvrages bois tel que porte y compris huisseries bois

5.1.1.2 PEINTURE ACRYLIQUE SUR OUVRAGES METALLIQUES ET CANALISATIONS APPARENTES

Fourniture et application d'une peinture acrylique comprenant :

<u>Type</u>	Peinture à base de résine acrylique en phase aqueuse sur les ouvrages métalliques tel que les huisseries de porte, canalisations apparentes et autres, y compris application d'une couche antirouille
<u>Finition</u>	Brillant ou satiné, finition courante
<u>Support</u>	Tous ouvrages métalliques, huisseries, quincaillerie, serrurerie, canalisations apparentes, descentes en PVC apparentes
<u>Préparation</u>	Brossage, grattage, dégraissage, ponçage Reprise anticorrosion sur soudure Y compris protection, nettoyage et tous détails
<u>Couches</u>	2 couches minimum suivant prescriptions du fabricant, avec garantie de bonne tenue sur 5 ans
<u>Couleur</u>	Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
<u>Classement</u>	AFNOR NF T 36 005 : famille I – Classe 4a - isothermie
▪ Métré	Ensemble
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour l'ensemble des ouvrages métalliques à peindre, canalisations apparentes et huisseries métalliques

5.1.1.3 PEINTURE ACRYLIQUE PIECES SECHES

Fourniture et application d'une peinture acrylique lessivable comprenant :

<u>Type</u>	Peinture de finition lessivable aux copolymères acrylique en phase aqueuse, à faible émission de COV de classe « B » minimum sur les émissions dans l'air intérieur de type « ACRYSTYL® MAT » de chez « MAUVILLAC® » ou équivalent
<u>Finition</u>	Aspect mat, finition très soignée suivant DTU
<u>Support</u>	Murs béton, maçonnerie, plâtre
<u>Préparation</u>	Brossage, ponçage, époussetage, nettoyage, Enduit de peintre repassé sur parements béton pour parfaite finition Ratissage à l'enduit de peintre sur parements plâtre pour parfaite finition Y compris protection, nettoyage et tous détails
<u>Couche</u>	Couche primaire 2 couches de finition minimum de peinture lessivable Resuivi des surfaces entre chaque couche
<u>Couleur</u>	Studio photo : noir Autres : Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
<u>Classement</u>	AFNOR : Famille I – Classe 7 b2
▪ Métré	M2 vides déduits
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour l'ensemble des murs des pièces sèches

5.1.1.4 PEINTURE ACRYLIQUE PIÈCES HUMIDES

Fourniture et application d'une peinture acrylique lessivable comprenant :

<u>Type</u>	Peinture de finition lessivable aux copolymères acrylique en phase aqueuse, à faible émission de COV de classe « B » minimum sur les émissions dans l'air intérieur de type « ACRYSTYL® SATIN » de chez « MAUVILLAC® » ou équivalent
<u>Finition</u>	Aspect satiné, finition très soignée suivant DTU
<u>Support</u>	Murs béton, maçonnerie, plâtre
<u>Préparation</u>	Brossage, ponçage, époussetage, nettoyage, Enduit de peintre repassé sur parements béton pour parfaite finition Ratissage à l'enduit de peintre sur parements plâtre pour parfaite finition Y compris protection, nettoyage et tous détails
<u>Couche</u>	Couche primaire 2 couches de finition minimum de peinture dite lessivable spéciale « pièces humides » Resuivi des surfaces entre chaque couche
<u>Couleur</u>	Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
<u>Classement</u>	AFNOR : Famille I – Classe 7 b2
▪ Métré	M2 vides déduits
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour l'ensemble des murs des pièces humides

5.1.1.5 PEINTURE ACRYLIQUE PLAFONDS

Fourniture et application d'une peinture acrylique lessivable comprenant :

<u>Type</u>	Peinture de finition lessivable aux copolymères acrylique en phase aqueuse, à faible émission de COV de classe « B » minimum sur les émissions dans l'air intérieur de type « ACRYSTYL® MAT » de chez « MAUVILLAC® » ou équivalent
<u>Finition</u>	Aspect mat, finition très soignée suivant DTU
<u>Support</u>	Dalle béton, plâtre
<u>Préparation</u>	Brossage, ponçage, époussetage, nettoyage, Enduit de peintre repassé sur parements béton pour parfaite finition Ratissage à l'enduit de peintre sur parements plâtre pour parfaite finition Y compris protection, nettoyage et tous détails
<u>Couche</u>	Couche primaire 2 couches de finition minimum de peinture dite lessivable Resuivi des surfaces entre chaque couche
<u>Couleur</u>	Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
<u>Classement</u>	AFNOR : Famille I – Classe 7 b2
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour l'ensemble des plafonds à peindre de l'opération

5.1.2 PEINTURES EXTERIEURES**5.1.2.1 PEINTURE D'IMPERMEABILISATION DE FAÇADE**

Fourniture et application d'une peinture d'imperméabilisation de façade comprenant :

<u>Type</u>	Peinture extérieure anti UV, lisse réticulable, imperméable de classe I3 anti-fissuration 10/10ème mm garantie décennale de type « FISSUREX » de chez « MAUVILAC » ou techniquement équivalent en partie courante, et de classe I4 anti-fissuration 20/10ème mm à tous les points singuliers (appuis de baies, reprise de bétonnage, jonction de matériaux)
<u>Finition</u>	Veloutée ou satinée, finition soignée
<u>Support</u>	Mur béton
<u>Préparation</u>	Brossage, ponçage, époussetage, nettoyage, ratissage, reprise suivant prescriptions du fabricant Fourniture et pose de toutes armatures nécessaires suivant prescriptions du fabricant Rebouchage des fissures suivant prescriptions du fabricant Y compris protection, nettoyage et tous détails
<u>Couches</u>	Application d'un couche primaire 100g/m² Application d'une sous couche fibrée 700g/m² Application d'une couche de finition 400g/m² Y compris recouvrement sous pare-pluie de bardage (angle, tableau de baies, acrotère...) et sur pliolite de soubassement pour raccord
<u>Teinte</u>	Au choix de l'architecte
<u>Essai</u>	Essai d'épaisseur de peinture et réception des fonds par le fabricant dans le cadre de la garantie fournisseur applicateur
<u>Garantie</u>	Assurance complémentaire auprès du fournisseur pour une garantie de 10 ans sur le système mis en œuvre
▪ Métre	M2 vides déduits
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour l'ensemble des façades donnant sur des locaux nobles

5.1.2.2 PEINTURE EXTERIEURE PLIOLITE

Fourniture application d'une peinture compatible avec les enduits ciments traditionnels comprenant :

<u>Type</u>	Peinture acrylique qualité extérieure lavable pliolite type « MAUVILACITH » de chez « MAUVILAC » spéciale ravalement ou techniquement équivalent
<u>Finition</u>	Aspect mât velouté, finition soignée
<u>Support</u>	Mur béton
<u>Préparation</u>	Préparation des supports, brossage, ponçage, époussetage, nettoyage, ratissage, reprises suivant prescriptions du fabricant Toutes armatures nécessaires suivant prescription du fabricant Rebouchage des fissures
<u>Couches</u>	Couche de fixateur 2 couches de peinture pure (0.125 l/m2 par couche)
<u>Sujétions</u>	Compris toutes sujétions de mise en œuvre Protections, nettoyage et tous détails
▪ Métre	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour l'ensemble des façades sur locaux non nobles et si nécessaire sur les parties en contact avec le sol (soubassement) Sous face de dalle, nez de dalle, etc...

5.2 REVETEMENT SOL SOUPLE

5.2.1 SOL SOUPLE STRATIFIE EN LAME CLIPSABLE CLIC 55

Fourniture et pose de sol souple en lame

<u>Type</u>	Sol stratifié en lames type « Création 55 Clic® » de chez « Gerflor® » ou techniquement équivalent
<u>Composition</u>	Revêtement vinyle en lames, antistatique, décoratif, flexible, non chargé groupe T d'abrasion à bords chanfreinés Composé d'une couche de surface transparente de 0.7 mm d'épaisseur, d'un film décor, et d'une sous couche compacte renforcée de fibre de verre, l'ensemble est pressé et grainé sous haute pression. Traitement de surface polyuréthane PU
<u>Epaisseur</u>	6 mm / couche d'usure 0.55 mm
<u>Pose</u>	Pose libre par système « clic vertical » suivant recommandation du fabricant
<u>Acoustique</u>	Indice d'affaiblissement acoustique minimum 19dB
<u>Classement</u>	UPEC U3 P3 E2 C2 Glissance PC 6 (R9)
<u>Teinte</u>	Au choix de l'architecte dans la gamme disponible du fabricant
<u>Sujétions</u>	Y compris tous détails pour parfaite finition de l'ensemble
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour l'ensemble des bureaux à l'étage

5.2.2 PLINTHES EN BOIS

Fourniture et pose de plinthe en bois ou médium peint assortie au revêtement de sol souple

<u>Type</u>	Plinthes en bois lasuré ou médium à peindre
<u>Hauteur</u>	8 cm
<u>Pose</u>	Suivant règle du DTU N°20 Par double encollage suivant prescription du fabricant Angles entrants et sortants réalisés à l'aide d'un appareil adapté pour coupe à 45°
<u>Teinte</u>	Au choix de l'architecte dans la gamme disponible du fabricant
<u>Sujétions</u>	Y compris tous détails pour parfaite finition de l'ensemble
▪ Métré	ML
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	En périphérie des locaux recevant un sol souple

5.2.3 SEUIL DE PORTE

Fourniture et mise en place de seuil de porte aluminium.

A chaque changement de revêtement de sol le présent lot doit la fourniture et la pose de seuil en aluminium lisse à fixation mécanique invisible de type « **Dinac** » ou équivalent. La fixation collée est à proscrire

▪ Métré	Unité
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour changement de revêtement de sol

5.3 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Deux nettoyages seront à faire en fin de chantier :

- Pour les OPR, nettoyage de type « *moyennes mains* »
- Pour la livraison des bâtiments au maître d'ouvrage, nettoyage de type « *petites mains* »

Il comprendra le nettoyage des traces, salissures, déchets présents sur toutes les surfaces apparentes :

- L'ensemble des sols (tous types de revêtements)
- L'ensemble des revêtements verticaux intérieurs et extérieurs,
- L'ensemble des faux plafonds intérieurs et extérieurs,
- L'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures y compris surfaces vitrées,
- L'ensemble des quincailleries, robinetteries, appareils sanitaires, appareillages électriques,
- Y compris évacuation des éventuels déchets,

Les produits employés (solvants, décapants ...) et les procédés de mise en œuvre devront être appropriés à chaque surface pour ne pas provoquer l'altération des matières.

Sols

Quelle que soit la nature du sol, les travaux de nettoyage comprennent comme travaux préparatoires :

- balayage et enlèvement des déchets restant encore après les nettoyages de tous les autres corps d'état
- grattage de tous les matériaux adhérents (ciments, mastic, peinture, etc....)

Sols souples

- Lavage au savon mou
- Détachage
- Rinçage parfait à l'eau claire.

Sols ciment

- Lavage à l'eau claire
- Détachage au savon mou puis rinçage.

Revêtements verticaux

Sur les murs, portes ou plinthes (vernis ou peints) la réfection des tâches, en évitant toutes traces de reprise.

- **Métre** **Forfait**
- **Localisation** **Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :**
- **Pour l'ensemble des locaux intérieurs et extérieurs**

Lu et accepté
L'entrepreneur